la guerre n'est prolongée que par la cupidité et le mensonge de nos adversaires.

Je prie Dieu qu'il ajoute à tous les miracles qu'il accomplit en notre faveur celui de dissiper l'aveuglement des Anglais. Puisse-t-il bientôt exaucer cette prière ! Lui seul est le Maître !

LE COMBAT DANS LE KANEM

La mort du capitaine Millot

Paris, 20 mars. — Le *Temps* publie les renseignements particuliers suivants, sur le combat de Mao, au cours duquel le capitaine Millot a été tué :

Brazzaville, 23 février. — Hier soir, au rapport lu aux deux compagnies de tirailleurs sénégalais arrivées ici depuis huit jours, en vue de leur prochain envoi dans la région de la Sangha, il a été donné connaissance d'une dépêche apportée, dans la journée même, par le bateau « Charles-Gratry » de la compagnie M. Poko. Cette dépêche relate un échec que nos armes ont subi, à la date du 9 novembre dernier, dans le Kanem.

A cette date, le capitaine Millot, de l'infanterie coloniale des territoires militaires du Tchad, pour donner de l'air à sa compagnie qui battait en retraite depuis cinq jours devant les troupes noires dispersées, disait-on, après la mort de Fad-el-Allah, fils de Rabah, tué dans le Bornou, livrait un combat en un endroit appelé Mao.

Pour sauver sa compagnie, le capitaine Millot faisait le coup de feu à l'arrière-garde. C'est là qu'il est tombé foudroyé d'un coup de feu en pleine poitrine.

La dépêche signale, en outre, un tirailleur tué à côté du capitaine Millot, et six blessés, parmi lesquels le médecin de la petite colonne et deux sergents blancs.

Le capitaine Millot

Voici des renseignements biographiques complémentaires sur le capitaine Millot :

Le capitaine Millot, qui vient de tomber au champ d'honneur, était à peine âgé de 35 ans. Fils du général Millot, mort en 1887, le lieutenant Millot était parti une première fois en septembre 1894 au Soudan et en était revenu en 1896.

Promu capitaine, il n'avait pas tardé à repartir pour le Soudan, et, en octobre de la même année, il se préparait à explorer la boucle de la Volta. Dans un combat avec les indigènes, il fut blessé très grièvement, dans ce pays, d'une flèche empoisonnée.

En octobre 1900, sur sa demande, il permuta avec un de ses collègues et partit pour la troisième fois au Soudan pour prendre sa place dans la mission du colonel d'Estenave, chargé d'explorer et de pacifier le Kanem et l'Ouadaï, avec le fort Lamy pour centre d'opérations. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur pour ses brillants états de services au Soudan.

FAITS DIVERS

La fillette étranglée

Paris, 20 mars. — Mme Chèze, la mère de la pauvre petite victime, est tombée grièvement malade. Elle serait, affirme-t-on, atteinte de fièvre typhoïde.

Personne dans le quartier des Grandes-Carrières ne doute de la culpabilité de Ducocq. Ce dernier ne trouve de défenseurs que parmi ses amis, qui fréquentaient, comme lui, un bar de la rue Caulaincourt.

Un cadavre dans un sac

La Ferté-sous-Jouarre, 20 mars. — Un crime a été découvert, hier matin, à la Ferté-sous-Jouarre, et, bien que le drame remonte à plus de trois mois, bien que souvent des bruits fâcheux aient circulé sur la disparition de la victime, la nouvelle de cet assassinat a causé dans toute la région une émotion profonde, émotion bien justifiée du reste par les circonstances qui ont accompagné le crime, puisque la victime, une femme, a été étranglée, puis son cadavre enfermé dans un sac et jeté dans la Marne.

Quant à l'auteur du forfait, on a retrouvé son cadavre ; l'assassin s'était asphyxié.

Une ferme incendiée. Trois enfants carbonisés

Privas, 20 mars. — Un incendie d'une violence inouïe a détruit, lundi, dans l'après-midi, une ferme située dans la commune de Rochepaule. Le fermier et sa femme, étant occupés aux champs, avaient laissé à la maison trois enfants, âgés respectivement de 4 et 2 ans et 7 mois.

Le feu a pris pendant leur absence dans la cuisine et en peu d'instants toute la maison était en flammes. Quand le fermier et sa femme aperçurent l'incendie il était trop tard pour qu'ils pussent porter secours aux trois pauvres petits.

Les malheureux parents durent assister, impuissants, à la terrible mort de leurs enfants. La ferme étant éloignée de toute habitation, ce ne fut que très longtemps après que les populations des environs purent arriver sur le lieu du sinistre.

Dans les décombres on retrouva les corps presque complètement carbonisés des trois petits enfants.

Un dramatique suicide à la foire de Troyes

Troyes, 20 mars. — Un nommé Paul Leclercq, âgé de 28 ans, qui était employé aux Gondoles de Venise, sur le champ de foire, et qui avait été congédié la veille, s'est jeté entre le pont et le plancher mobile du manège en mouvement. Il a été horriblement broyé. Transporté à l'hôpital, il est mort en y arrivant.

Collision entre deux barques. — Onze victimes

Lisbonne, 20 mars. — Une collision s'est produite entre deux barques de pêche près de Nasareth. Les deux équipages comprenaient 40 hommes, dont 11 ont péri.

LES ARTS — LA MUSIQUE — LE THÉATRE

Nous avons parlé déjà du Mystère de la Passion que M. l'abbé Jouin a monté sur une des scènes parisiennes. Il nous paraît intéressant de reproduire ici la critique qui en a été faite par l'un des journaux les moins suspects de cléricalisme, *Le Siècle*. Voici ce qui y a été dit :

L'œuvre que M. l'abbé Jouin a fait monter sur la scène de la rue Blanche, est-elle suffisamment dramatique ? Voilà l'unique point de vue auquel nous devions nous placer en gens de théâtre, — le point de vue théâtral. Il convient de répondre que l'auteur a fait preuve d'un réel sentiment scénique, et habilement réparti l'intérêt entre les seize tableaux de son drame : Jérusalem, vue du mont des Oliviers. — Le Temple. — Le Repas chez Simon. — La Salle du Grand-Conseil. — Le Cénacle. — Le chemin du Cénacle à Gethsemani. — L'Enfer. — Le Sanhédrin chez Caïphe. — La Mère des Douleurs. — Le prétoire. — La Voie douloureuse. — Le Golgotha.

La prose est sobre et d'ailleurs presque uniquement composée d'emprunts au texte évangélique ; les parties rimées manquent de lyrisme proprement dit, mais non d'élégance. Quant au titre de « mystère » il est justifié par l'importance donnée à l'intervention des puissances surnaturelles. Je signalerai le tableau de l'Enfer, où Satan, Belzébuth, Asmodée, Abadon, Azazel, Moloch, Astarté, Beial, l'antéchrist, le Péché, la Mort, les neuf chœurs des anges déchus, prononcent la sentence contre « celui qui vient éclairer le monde de lumière et de vérité, — celui qui apaise les tempêtes sur la mer et dans les âmes, — celui qui a fait germer le bonheur jusque dans les larmes, — celui qui veut vaincre la haine par l'amour. » La scène est d'un fantastique adroitement réalisé qui prête à l'illusion scénique. D'ailleurs, rien de plus conforme à la poétique des mystères. Comme le rappellent les notes du poème, les représentations de la période médiévale commençaient toujours par la chute des anges ou tout au moins par la tentation du Paradis terrestre, résumant ensuite toute la doctrine théologique des mauvais anges.

C'est M. Alexandre Georges, compositeur estimable, et dont l'orchestration n'est pas sans mérite, qui a écrit la partie musicale de la « Passion. » L'orientalisme de la couleur locale est d'une bonne marque ; les développements « infernaux » sont assez caractérisés, ainsi que le lamento de la Mère des Douleurs.

LE CRIME DE LA RUE LÉON-GAMBETTA

A LILLE

Rien de nouveau jusqu'à présent en ce qui concerne l'instruction du crime de la rue Gambetta.

Me Houdoy fils, avocat du barreau de Lille, a été désigné d'office comme défenseur de Pauline Dumortier, l'amie de Tweckuizen, le lutteur, dont on sait le rôle dans l'affaire de l'assassinat de Mlle Henry.

Il va avoir à prendre connaissance du dossier et ainsi, vraisemblablement, M. Duvaine, juge d'instruction, ne pourra reprendre les interrogatoires des inculpés qu'à la fin de la semaine.

Dans ces conditions, la scène de la reconstitution du crime sera sans doute remise à la semaine prochaine.

Cependant, tout fait supposer que la confrontation des trois inculpés aura lieu samedi après-midi. Bouche, en face de ses deux complices, voudra-t-il continuer son système de dénégation ?

L'attitude des trois prisonniers

Tweckuizen, dans sa prison, est toujours taciturne et continue à faire des gestes en parlant tout bas. Il aurait, paraît-il, peur de la guillotine. Pauline Dumortier affecte toujours une indifférence relative. On dit qu'elle s'est montrée étonnée lorsqu'elle apprit que son mari refusait de lui fournir un avocat. Quant à Bouche, bien qu'ayant conservé son attitude plutôt goualeuse, il semble inquiet. On lui aura sans doute dit que le lutteur et sa compagne avaient fait des aveux.

SAVON PRINCESSE MAKOKO, parfum nouveau

COTONS AMÉRICAINS

New-York, jeudi, 20 mars 1902.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
MARS 1902	8.93	8.96	8.55	8.56
AVRIL	8.90	8.95	8.61	8.62
MAI	8.81	8.86	8.72	8.72
JUIN	8.84	8.87	8.77	8.80
JUILLET	8.85	8.88	8.83	8.84
AOUT	8.65	8.68	8.67	8.67
SEPTEMBRE	8.27	8.27	8.19	8.20
OCTOBRE	8.09	8.11	7.97	7.97
NOVEMBRE	7.99	8.01	—	—
DÉCEMBRE	7.99	8.01	—	—
JANVIER	—	—	—	—
FÉVRIER	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	10,000 BALLES	7,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR.	7,000 —	12,000 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, jeudi, 20 mars 1902.

2 heures soir, 12° au-dessus de zéro, 753, variable.
5 heures soir, 11° au-dessus de zéro, 750, pluie ou vent.
9 heures soir, 10° au-dessus de zéro, 746, pluie ou vent.

Vendredi, 21 mars 1902.

Minuit, 9° au-dessus de zéro, 748, pluie ou vent.
2 h. matin, 8° au-dessus de zéro, 748, pluie ou vent.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

CONVOCATIONS

2e Section Nord. — Bureau de la rue Saint-Vincent. Samedi, 22 courant, à huit heures et demie du soir, au Café Molière, rue du Fontenoy, 81, réunion du Comité de section ; questions très importantes ; présence indispensable.

Chronique Locale

ROUBAIX

MORT DE M. EDOUARD TETTELIN, ADMINISTRATEUR DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Nous apprenons avec un très vif regret la mort de M. Edouard Tettelin-Carré, administrateur du Bureau de Bienfaisance, décédé, jeudi, dans sa 62e année, après une longue maladie. M. Tettelin avait été nommé dans ces fonctions le 26 mai 1898 par l'administration préfectorale, en remplacement de M. Philippe ; il s'en est toujours acquitté avec beaucoup de dévouement.

Les funérailles de M. Tettelin auront lieu, lundi, à dix heures, en l'église Saint-Martin. Nous adressons à sa famille nos sentiments de profonde condoléance.

UNE INDEMNITÉ ACCORDÉE A M. CHABROUILLAUD, EX-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA MAIRIE. — Le Conseil municipal a voté, à huis-clos, après sa séance publique du 28 février, une indemnité de 4.800 francs à M. Félix Chabrouillaud, ancien secrétaire général de la Mairie, qui a démissionné.

AVIS AUX RÉSERVISTES DES CLASSES DE 1892 ET 1895. — Le chef de bataillon, commandant du 16e chasseurs à pied, informe les réservistes des classes de 1892 et 1895, qui doivent être convoqués cette année et qui désireraient emmener avec eux un cheval, que la location leur serait payée cinq fr. par jour, (plus la nourriture) ; ils peuvent adresser leurs demandes à M. le commandant avant le 1er avril prochain. Les réservistes autorisés à amener un cheval ne seront pas convoqués à la date commune, mais seulement pour la durée des manœuvres (environ douze jours.)

UNE CONFÉRENCE AU CERCLE MILITAIRE. — Une conférence sera faite au Cercle militaire, vendredi prochain, 21 mars, à huit heures et demie, par M. De Guillebon, lieutenant au 27e régiment d'artillerie, à Douai, qui traitera le sujet suivant : *Matériel de 75. — La manœuvre. — La batterie sur le terrain. — Le tir. — L'artillerie dans le combat.* —

LA CÉRÉMONIE DES PREMIÈRES COMMUNIONS aura lieu le 8 mai, jour de l'Ascension, en l'église du Sacré-Cœur, et non le 1er mai, comme on l'avait annoncé par erreur, et le 11 mai au Saint-Rédempteur.

LE PRINTEMPS.—Le printemps commencera aujourd'hui vendredi, 21 mars, exactement à une heure 26 du soir, au moment où le soleil entrera dans le signe du Bélier.

Espérons que le printemps nous amènera définitivement les beaux jours.

UN SINGULIER VOL, RUE SAINT-ANTOINE. — La bonne de M. Charles Béghin, rentier, âgé de 65 ans, demeurant rue Saint-Antoine, 30, en se rendant à sa chambre à coucher, mercredi soir, vers neuf heures, s'aperçevait que toutes les armoires et garde-robes du premier et du deuxième étage avaient été ouvertes et fouillées. Prise de frayeur, elle courut rapidement au poste central de police pour avertir les agents de service. S'étant rendus rue Saint-Antoine, ceux-ci fouillèrent toute la maison sans rien remarquer d'insolite.

Mais jeudi matin, M. Béghin ne retrouva plus une tirelire qui contenait une somme d'argent assez peu importante, du reste. Il y avait donc bien eu vol. Au cours de ses recherches, M. Béghin remarqua qu'une brèche avait été pratiquée dans la muraille du grenier. C'était par là que les malfaiteurs avaient pénétré dans son habitation, après s'être introduits dans la maison voisine actuellement inoccupée.

On croit que les voleurs se trouvaient dans la maison de M. Béghin au moment où la bonne se rendait à sa chambre et qu'ils ont pris la fuite en l'entendant monter l'escalier.

M. Prud'homme, commissaire de police du quatrième arrondissement, a ouvert une enquête sur ce vol singulier.

UN VOL DE CUIVRE, RUE DE TOURCOING. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits dans les ateliers de M. Henri Méresse, constructeur-mécanicien, rue de Tourcoing, 115 ter. Ils ont enlevé des coussinets et des robinets en cuivre d'une valeur totale de 200 francs environ.

Ce n'est que mercredi matin en se rendant à l'atelier que l'on s'est aperçu du vol. M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement a été avisé.

UN ROUBAISIEN ARRÊTÉ A LILLE POUR GRIVÈLERIE. — La police lilloise a arrêté, jeudi matin, le sieur Henri De Geter, âgé de 18 ans, journalier, demeurant rue Monge, à Roubaix.

Cet individu s'était fait servir à dîner au restaurant Pagant, mais au quart d'heure de Rabelais, il déclara gravement qu'il n'avait pas un sou en poche. De Geter a été transféré au parquet.

UN ACCIDENT, QUAI DE LORIENT. — Un déchargeur de bateaux, travaillant pour le compte de M. Fourrez, camionneur à Tourcoing, a eu le pied droit fracturé par un tombereau rempli de charbon qui a basculé, quai de Lorient. M. le docteur Rousseau a examiné l'ouvrier, Jules Deroose, âgé de 40 ans, qui demeure boulevard Gambetta, et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, l'un des ouvriers, Etienne Moudart, âgé de 57 ans, demeurant rue de l'Espierre, à Wattrelos, s'est blessé au ventre en poussant un panier. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepiat.

— Dans l'atelier de construction de MM. Delattre et Paulus, un mortaiseur, Jules Vanderplanque, âgé de 32 ans, demeurant rue de Tourcoing, a été blessé à l'œil gauche par un éclat de fer. M. le docteur Picquet lui a ordonné cinq jours de repos.

— Achille Tack, apprêteur, âgé de 18 ans, demeurant à Espierre, a été blessé au pied droit par la chute d'un rouleau. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Wattel-Ferrier et frères, teinturiers-apprêteurs, devra, d'après M. le docteur Montaigne chômer un mois.

— Un tisserand, Pierre Debuyscheere, âgé de 35 ans, demeurant rue de Denain, a été blessé à l'œil droit par un coup de navette. M. le docteur Bôle a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. C. Lefebvre et A. Florent, fabricants, et lui a prescrit huit jours de repos.

— Victor Tiberghien, tisserand, âgé de 39 ans, demeurant rue du Vivier, s'est blessé au pied gauche en heurtant contre le bâti de son métier. L'ouvrier, qui est occupé dans l'établissement de MM. Huet et Mac Avoy, fabricants, devra, d'après M. le docteur Lepers, chômer quinze jours.

— Un bobineur, Victor Melliez, âgé de 14 ans, demeurant rue de l'Alma, a été blessé au talon gauche par un morceau de bois. M. le docteur Druesne a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Valentin Roussel et fils, filateurs, et lui a ordonné quelques jours de repos.

— Le domestique de M. Auguste Lepoutre, fabricant, s'est blessé à la main droite en chargeant une balle de laine. M. le docteur Druesne a examiné l'ouvrier, Henri Brugon, âgé de 27 ans, demeurant rue des Sept-Ponts, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Un homme de peine du peignage de MM. Alfred Motte et Cie, a été blessé à la main droite par un crochet. M. le docteur Rousseau a examiné l'ouvrier, Alphonse Tournemine, âgé de 23 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Vantroy, et lui a ordonné six jours de repos.

— A la teinturerie-apprêt de M. Emile Roussel, l'un des ouvriers, Victor Demoordes, âgé de 20 ans, demeurant rue de Croix, s'est blessé en soulevant un fardeau. Il devra, d'après M. le docteur Lepers, chômer quinze jours.

— Dans la teinturerie de Mme veuve Gaydet et fils, un magasinier, Adolphe Liagre, âgé de 55 ans, demeurant rue Charles-Quint, à Croix, s'est contusionné le genou gauche en tombant. Un repos de dix jours lui a été ordonné par M. le docteur Barroyer, de Croix.

Demain samedi, à l'Abattoir, vente de viande et de bouillon stérilisés. 2636

BEURRE D'OOSTCAMP, frais, à 3 fr. 80 le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 70 le kilogramme.

Pélérinage à Rome. (Voir 6e page) 1770

Communications

ROUBAIX.— Syndicat des employés de tramways. — Une réunion aura lieu, samedi, à dix heures, rue Pellart, 70, au siège du Syndicat. Tous les employés y sont invités. Ordre du jour : Question des augmentations de salaires.

—— Les Troubadours. — Samedi 22 mars, à huit heures et demie, réunion générale. Ordre du jour : Paiement des cotisations et vote de festivals.

—— Choral Verdi. — En raison de l'approche des fêtes, la répétition du mercredi est supprimée. Les répétitions partielles et générales auront lieu tous les samedis à huit heures et demie du soir, au local, Café Algoet, angle des rues Jacquart et de Toulouse. Samedi, à l'issue de la répétition, réunion générale obligatoire.

—— Grande-Fanfare. — Ce soir, vendredi, à neuf heures, répétition générale et obligatoire. Mise au pupitre du programme des concerts d'été. Urgent.

—— Fanfare du Centre. — Répétition générale vendredi 21 courant, à neuf heures. Présence indispensable pour communication et sortie en ville du lundi de Pâques.

CROIX. — Chorale Ste-Cécile. — Répétition vendredi, à neuf heures du soir, à l'église. Dimanche, réunion générale des chœurs et de l'orchestre, à quatre heures et demie, au Cercle, pour la deuxième représentation de « la Passion ».

FLERS-BREUCQ

UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE DANS UNE BRASSERIE. — Le malfaiteur surpris par un chauffeur de l'établissement et frappé à coups de marteau. — Au secours ! — Malencontreuse méprise.

— Le hameau du Breucq, à Flers, a été mis en émoi, hier, jeudi, par un de ces drames du cambriolage devenus trop fréquents depuis quelque temps dans notre région. Les faits se sont produits dans la brasserie « l'Union des Trois Villes », au hameau du Sart, sur la grande-route de Lille à Roubaix.

Vers deux heures un quart du matin entrait dans la brasserie, le chauffeur, qu'un travail pressé avait appelé plus tôt que de coutume. L'ouvrier, Jean-Baptiste Doudelet, âgé de 29 ans, après avoir allumé ses feux, sommeillait dans la salle des machines ; il fut brusquement tiré de son sommeil par un bruit insolite. Il se leva, passa dans la salle des générateurs qu'il inspecta et s'apprêtait à en sortir quand il aperçut à deux pas devant lui, un homme qui, le bras levé, se tenait prêt à l'assommer avec un énorme marteau. L'homme était posté à l'entrée de la salle des machines ; heureusement, comme nous l'avons dit, Jean-Baptiste Doudelet avait fait le tour par les générateurs ; cette circonstance le sauva ; si la prévision du malfaiteur s'était réalisée, le chauffeur eût été abattu d'un seul coup avant d'avoir pu se rendre compte de ce qui se passait.

Se voyant découvert, le cambrioleur ne sut que répondre à l'ouvrier qui l'interrogeait ; il s'excusa, cherchant à s'esquiver. Le chauffeur réussit pourtant à le saisir à la gorge et à s'emparer du marteau, dont il lui porta deux coups à la tête ; il l'entraîna alors dans la cour de la brasserie en appelant au secours. A ce moment, M. Henri Delerue, comptable, ayant entendu le bruit de la lutte, parut à sa fenêtre ; il vit ce qui se passait et, afin de répandre l'alarme, envoya plusieurs coups de sifflet et tira un coup de carabine.

Doudelet se méprit sur la nature de ces appels ; il crut que toute une bande accourait à l'aide de son adversaire et comme celui-ci était parvenu, pendant un corps à corps, à lui enlever le marteau, il prit le parti de s'enfuir et alla se cacher sous une bâche, dans l'atelier des tonneliers. L'escarpe en profita pour s'esquiver de toute la vitesse de ses jambes en escaladant la palissade en planches qui clôture la cour de derrière.

Quand M. Delerue, accompagné de M. Bouden, chef de fabrication, arriva sur les lieux, où s'était déroulée la scène, Doudelet sortit de son refuge. Mais alors toute poursuite était devenue impossible ; déjà le cambrioleur était loin.

Quel avait été le mobile de cette criminelle tentative ? Il fut facile de le deviner quand, l'émoi du premier moment passé, on put constater l'état des lieux.

Le malfaiteur avait dû escalader la porte d'entrée s'ouvrant sur la rue ; de là, tandis que le chauffeur était occupé à ses fourneaux, il avait pris dans les vêtements de celui-ci la clef de cette porte qu'il ouvrit toute grande, afin, sans doute, de pouvoir sortir, avec des complices, le coffre-fort qu'il convoitait et qui se trouvait dans les bureaux, près de l'entrée. Puis, gêné par la présence du chauffeur, il s'apprêtait à l'assommer à coups de marteau dès que l'ouvrier sortirait de la salle des machines. On a vu comment une circonstance heureuse sauva Doudelet de ce danger.

Dès que le garde Cocheteux fût au courant de l'affaire, il fit des recherches en attendant l'arrivée des gendarmes. Il retrouva d'abord un marteau de taille moyenne sur la palissade par où avait fui le cambrioleur. Il parvint à suivre l'empreinte de ses pas jusqu'au bois de la Fontaine ; mais à partir de cet endroit toute trace avait disparu. Dans le fossé qui borde le chemin allant du cimetière au hameau de Babylone, le garde retrouva le marteau qui avait servi au criminel dans son attentat contre le chauffeur de la brasserie ; c'est une arme terrible, taillée d'un côté en forme de hachette et dont un seul coup peut donner la mort. Ces deux marteaux avaient été laissés la veille au soir dans la cour par les ouvriers tonneliers.

M. Doudelet a pu donner de son agresseur le signalement suivant : cheveux longs, sur le devant ; courte moustache noire, barbe en fer à cheval, chaussé d'espadrilles et vêtu d'un complet gris ; âge, 25 à 30 ans. Les blessures que le chauffeur a dû nécessairement lui faire à la tête en lui assénant les deux coups de marteau, permettront peut-être de le retrouver.

La gendarmerie de Roubaix est descendue au Breucq jeudi dans la matinée, et a fait une enquête qui n'a donné jusqu'ici aucun résultat.

ASCQ

CHUTE GRAVE. — Mercredi vers deux heures et demie de l'après-midi, un tailleur de pierres, M. Edmond Rosier, âgé de 21 ans, demeurant rue des Poids, 51, à Lille, travaillait dans une maison en construction à Ascq. Par suite d'un faux mouvement, l'ouvrier perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de quatre mètres. Dans sa chute, Rosier s'est fait des contusions graves à la cuisse gauche et à la tête. Le blessé a été reconduit à son domicile après avoir reçu les soins d'un médecin.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL)

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL EN RUSSIE

Un projet de Guillaume II

La politique de M. Delcassé

Paris, 20 mars. — Dans un long article que le *Gaulois* de demain matin publie, M. Cheradame produit des révélations dont l'extrême gravité appelle des réserves, en dépit des affirmations de l'auteur. Voici ces révélations :

Il y a une dizaine de jours, des rumeurs ont circulé, d'après lesquelles M. Loubet pourrait bien aller en Russie, en passant par l'Allemagne, pour s'y rencontrer avec l'empereur Guillaume. Sous cette forme, la nouvelle était inexacte. Aujourd'hui, je puis assurer comme certain qu'actuellement des négociations fort actives se poursuivent dans le plus grand mystère pour que le navire portant M. Loubet s'arrête, soit à l'aller, soit au retour, dans un port allemand, où Guillaume II, par un de ces coups de théâtre dont il a le secret, viendrait saluer le président de la République.

Je sais très bien que mon affirmation sera l'objet d'un démenti, mais je la maintiens d'avance formellement. Les démentis de M. Delcassé ont, d'ailleurs, une valeur infiniment relative.

Le Kaiser, ajoute M. Cheradame, sait tout le parti qu'il pourrait tirer d'un pareil événement. Il sait que ce fait considérable serait qualifié, par certains, de preuve tangible de l'apaisement définitif franco-allemand et qu'il serait exploité avec un succès assuré par ceux qui travaillent en France à la destruction de nos forces militaires, comme Guillaume II accroît sans répit son armée de terre et son armée de mer. Le bénéfice, susceptible de sortir, pour l'Allemagne, de l'entrevue projetée, peut donc être immense.

La proposition d'arrêt sur un point de la côte allemande, dit M. Cheradame, émane de l'empereur Guillaume lui-même. Du côté du ministre Waldeck-Rousseau, on se rend parfaitement compte des difficultés de l'opération. On y incline toutefois, mais en voulant mettre brusquement l'opinion publique française en présence du fait accompli. C'est pour cette cause que les négociations actuelles sont conduites avec les plus grandes précautions.

Dans une affaire de cette importance, la France doit être consultée. Je n'hésite donc pas à la saisir d'une nouvelle dont, je le répète, je sais la réalité.

Et maintenant, dit M. Cheradame, résumons : Anti-russe en Europe, Russophile en Extrême-Orient, Germanophile sur le continent, la politique de M. Delcassé est-elle admissible ? Si nous nous trompons, qu'il le prouve. Il faut qu'il dise à la France où il la mène ; elle a le droit de le savoir. En répondant aujourd'hui à M. Firmin Faure, M. Delcassé a une occasion excellente de s'expliquer ; qu'il en profite, le moment est venu de s'expliquer net.

UN DISCOURS DE M. MILLERAND

Paris, 20 mars. — Le banquet de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles a eu lieu, ce soir, sous la présidence de M. Millerand, ministre du commerce, qui a prononcé un discours dont voici les passages les plus saillants :

« Lorsque deux grands partis, comme les patrons et leurs collaborateurs, sont en présence, lorsque les uns et les autres ont, dans la société politique que nous a fait la révolution et la démocratie, les mêmes droits politiques, l'égalité des droits politiques, il serait illusoire, il serait vain de croire que les idées qui ont triomphé dans la société politique, qui l'ont modelée, qui l'ont façonnée, s'arrêteront aux portes des usines et n'y pénètreront pas ; de telle sorte que les problèmes qui se posent devant nous, si redoutables qu'ils paraissent, il faut les envisager en face, parce qu'on ne supprime pas les difficultés en n'en parlant pas. »

M. Millerand se demande si, soit par la libre initiative, soit par la loi, il ne serait pas possible de donner une participation à ceux qui sont les collaborateurs du patron. Ainsi on préviendrait les explosions qui conduisent aux grèves, lesquelles ruinent l'ouvrier et troublent les patrons. Il est nécessaire, il est indispensable que le monde du travail, patrons et ouvriers, s'habitue à discuter ces questions, que les lois n'ont fait jusqu'à présent que reconnaître dans leur légalité, sans rien faire pour les prévenir ou les solutionner.

C'est pour cela qu'il pousse de toutes ses forces au développement des sociétés professionnelles et qu'il dit aux ouvriers : Syndiquez-vous, associez-vous et discutez ensuite vos intérêts avec vos patrons, afin de préparer la solution définitive qui est peut-être lointaine, mais qui, pour moi, est certaine. Alors tous les travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, obtiendront, par la libre entente, la solution pacifique de toutes les difficultés qui les divisent.

Vous avez pu réaliser, Messieurs, les vœux que je forme, puisque vous avez pu grouper un grand parti de patrons, de chefs de corporations, si considérable du commerce des tissus et des matières textiles.

UNE INSTRUCTION MINISTÉRIELLE SUR LA SÉCULARISATION DES RELIGIEUX

Paris, 20 mars. — Le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs généraux une instruction qui règle le mode de sécularisation des anciens religieux, en dehors duquel nulle sécularisation ne sera admise comme régulière par le gouvernement. Voici les passages principaux de cette instruction :

L'ancien congréganiste ne peut être considéré comme sécularisé qu'autant qu'il est pourvu d'un emploi ecclésiastique prévu par les lois et règlements.

. . . . . .

Il y aura toujours lieu de vérifier si l'obtention de cet emploi a été régulière et notamment si le poste confié à l'ancien congréganiste existait régulièrement au moment où il en a été disposé en sa faveur, et si cet emploi a été créé en conformité des lois précitées.

L'instruction ministérielle déclare ensuite qu'un religieux ne pourra être sécularisé que dans son diocèse d'origine. Elle ajoute :

S'il est Français, il lui faut justifier qu'avant d'être pourvu de l'emploi d'où résulterait sa sécularisation, il avait cessé d'appartenir à une Congrégation frappée par la loi.

Comment fera-t-il cette preuve ? Il faut envisager ici deux hypothèses. Supposons que la Congrégation se soit dissoute, il suffira au congréganiste de l'établir et de le prouver pour justifier son droit à être sécularisé.

Remarquons qu'il s'agit ici d'une sécularisation effective et complète de la Congrégation. Le fait de vivre en ordre moins compact, même de renoncer à la vie commune, ne saurait équivaloir à la disparition totale de la Congrégation illicite, alors surtout que les congréganistes resteraient unis dans les œuvres communes et continueraient quoique éloignés les uns des autres, à vivre sous l'empire des règles de leur institut.

Comme nous l'avons déjà dit, le changement de quelques modalités de la vie intérieure ou extérieure de la Congrégation, n'a pas pour effet de la faire disparaître et serait insuffisant pour la travestir.

Un congréganiste appartenant à un Ordre qui se trouverait dans la situation que nous venons de décrire, devrait, pour justifier de sa sécularisation, prouver sa rupture, sa séparation d'avec sa Congrégation.

Si cette congrégation est exclusivement française, si elle a son siège en France, si elle est placée sous l'autorité de l'évêque de ce siège, le congréganiste pourra prouver sa sortie de la Congrégation en produisant des lettres régulières de l'évêque ayant juridiction sur elle, antérieures, dans tous les cas, à la demande de sécularisation.

. . . . . .

Si la Congrégation à laquelle a appartenu le congréganiste qui veut être sécularisé a son siège hors de France, deux cas sont à envisager : ou bien elle a été totalement et effectivement dissoute là où existe son siège social ; alors, cette preuve faite, la sécularisation sera désormais possible ; ou bien les succursales et établissements de France ont seuls, en apparence, cessé d'exister ; en ce cas, le congréganiste qui sollicite la sécularisation ne pourra invoquer des décisions de Congrégations romaines pour établir qu'il a été relevé des vœux qui le rattachent à la Congrégation persistante.

Si le congréganiste invoquait des décisions du Pape lui-même, elles ne sauraient avoir de valeur qu'autant que leur réception, publication, et mise en exécution auraient été autorisées par le gouvernement.

L'instruction se termine par les lignes suivantes :

Il me semble que certains congréganistes tenteront, pour se mettre à l'abri des poursuites, d'invoquer le titre de prédicateur agréé par les paroisses ou par les évêques.

Il suffit de faire remarquer, sans qu'il soit besoin d'insister, que cette situation n'est pas l'équivalent d'un emploi séculier, sans lequel il n'y a pas de sécularisation.

Un évêque peut agréer comme prédicateur un prêtre séculier, mais le fait de cet agrément ne transforme pas un prêtre séculier en congréganiste.

TERRIBLE ACCIDENT DANS UN TIR MILITAIRE

Belfort, 20 mars. — Hier après-midi, à Giromagny, la compagnie du 42e casernée au fort, terminait une série de tirs individuels, lorsque après la sonnerie de « Cessez le feu », l'adjudant Hubert tira par inadvertance sur une cible derrière laquelle venait de se mettre un marqueur afin de se reposer. Celui-ci fut tué net ; la balle l'avait traversé de part en part. L'adjudant, de désespoir, voulut se suicider, mais on le désarma pour l'empêcher de mettre son projet à exécution.

LE CURÉ-DOYEN DE ST-RENAN, CANDIDAT

Rennes, 20 mars. — Le « Nouvelliste de Bretagne » annonce une nouvelle appelée à faire quelque sensation ; c'est la candidature de M. Stéphan, curé-doyen de Saint-Renan, dans la 3e circonscription de Brest, dont le représentant actuel est M. l'abbé Gayraud.

UNE POUDRIÈRE QUI SAUTE A TUNIS

Tunis, 20 mars. — Le feu a éclaté dans la poudrière annexe de Le Kes qui a fait explosion. Il n'y a eu aucune victime. Les dégâts sont peu considérables.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

VIF INCIDENT A LA CHAMBRE DES COMMUNES. — UN DÉPUTÉ IRLANDAIS FRAPPÉ DE SUSPENSION.

Londres, 20 mars. — Un incident s'est produit, aujourd'hui, à la Chambre des communes, à propos de la situation dans le Sud de l'Afrique.

Sir Henry Bannermann, chef du parti libéral, ancien ministre de la Guerre, ayant suggéré que les importantes levées de recrues faites par les Boers dans la Colonie du Cap, étaient causées par la mauvaise façon dont le Gouvernement anglais administre les colonies, une vive altercation s'est produite entre l'orateur et M. Chamberlain.

Le Ministre des Colonies a, naturellement, réfuté les accusations portées contre le Gouvernement et s'est efforcé de faire ressortir qu'on avait exagéré le nombre de recrues recueillies par les Boers dans leur seconde invasion de la colonie du Cap. Le nombre des Boers encore sous les armes, dit-il, peut être estimé à 9.000 environ. Je puis me montrer optimiste et les sentiments de race n'auront aucune conséquence dangereuse, quand la suprématie anglaise aura été établie. Des burghers ont combattu avec nous et, avec nous, ont capturé des généraux influents et des commandos.

Ces paroles ont soulevé des protestations sur les bancs irlandais. M. Dillon s'est écrié : « Ce sont des traîtres. » — « L'honorable gentleman est le meilleur juge des traîtres », a répliqué M. Chamberlain.

M. Dillon : La réponse est-elle parlementaire ?

Le président : M. Dillon a interrompu en appelant traîtres des soldats servant sous le drapeau anglais. Je désapprouve à la fois l'interruption et la réplique.

M. Dillon : J'ai l'honneur de dire que le très honorable